

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations

NOR : INTD1317653A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 5 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, notamment ses articles 1^{er}, 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations ;

Vu le récépissé n° 1294526v1 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 8 novembre 2013 ;

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 14 octobre 2009 susvisé est complété par un sixième alinéa ainsi rédigé :

« – d'échanger des informations entre les administrations et les organismes chargés d'une mission de service public dans le cadre de leurs missions. »

Art. 2. – Les dispositions du premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 14 octobre 2009 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Peuvent accéder aux informations enregistrées dans le traitement prévu à l'article 1^{er} les agents des administrations et des organismes chargés d'une mission de service public raccordés au réseau ADER (administration en réseau). »

Art. 3. – Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2013.

MANUEL VALLS